



Malgré les textes en vigueur qui règlementent ce secteur d'activité, le désordre total continu de s'observer.

L'organisation et l'exercice de la profession d'agent immobilier sont régis par des textes. Notamment la loi du 18 décembre 2001 portant organisation de ladite profession et son décret d'application du 03 septembre 2007.

A côté de ces textes, des décisions du ministère du Développement urbain et de l'Habitat (MINDUH) viennent compléter la législation. Selon le décret cité plus haut, « sont aptes à exercer la fonction d'agent immobilier, les personnes titulaires soit d'un diplôme de Licence, à l'issue d'études juridiques, économiques, commerciales

Ce texte ouvre la voie de l'exercice de la profession d'agent immobilier au Cameroun aux personnes titulaires d'un baccalauréat, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans et ayant occupé des responsabilités dans le secteur ». Peuvent également faire acte de candidature au terme de ce décret, « les personnes qui assurent la direction d'une entreprise telles que les gérants, mandataires ou celles d'une entreprise individuelle », délivré par l'Etat ou tout diplôme équivalent.

Selon un article du journal Repère dans sa parution du 02 décembre 2017, La profession

d'agent immobilier attire les jeunes en quête d'emploi à Yaoundé et Douala. Cependant, malgré le succès engrangé, ils ne se décident toujours pas à se conformer à la réglementation en vigueur. Ils disent vouloir échapper aux contraintes liées au fisc qu'impose la légalisation de leur activité. « Je n'ai pas besoin de tout cela d'une part : je suis toujours sorti pour rechercher les produits, c'est-à-dire les chambres et autres, que je dois présenter aux clients. En plus, je ne sais pas sur quelle base je vais payer tous ces impôts alors que je ne fais que me débrouiller avec une occupation sans lendemain », déclare Ulrich Ngadeu. A nos confrères du Journal Repère.

Comme Ulrich Ngadeu, jeune homme de 30 ans, jadis barman à Melen. Après avoir perdu son boulot, il présente plusieurs concours administratifs. En vain. Refusant de vivre avec cette désillusion, surtout qu'il revient au domicile de ses parents au quartier Emana parce que ne pouvant plus subvenir à ses charges locatives, il s'engage à servir d'intermédiaire entre les chercheurs de logements et les bailleurs.

Pour cela, à longueur de journée, il arpente les rues de son quartier et les environs, à la recherche d'une maison ou d'un terrain à vendre ou à louer. Au lieu-dit « borne fontaine Emana », il plaque une affiche sur laquelle on note une liste d'appartements et de maisons à louer ou à vendre. L'affiche est complétée par ses contacts téléphoniques. Il en a finalement fait son gagne-pain sur la base de la commission de 5% qu'il prélève à chaque transaction.
